Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Enquête publique relative à la révision du SCoT de la communauté de communes Arc Sud Bretagne

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 15 juillet 2025 consultable notamment au siège de la communauté de communes, le président de la communauté de communes Arc Sud Bretagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du SCoT.
L'enquête se déroulera du mardi 2 septembre 2025, 9 h 00, au vendredi 3 octobre, 12 h 00.
Le projet de schéma de cohérence territoriale révisé est élaboré par la communauté de communes Arc Sud Bretagne, sous la responsabilité de son président, M. Bruno Le Borgne (Arc Sud Bretagne, allée Raymond-Le-Duigou, CS 80041, 56190 Muzillac).
Le ScoT est un document de planification stratégique à long terme, qui expose la stratégie d'organisation de l'espace, de préservation et de développement proposée par les élus de la communauté de communes pour répondre aux évolutions du territoire, pour les 20 prochaines années, sur le périmètre de la communauté de communes. Il définit des principes et des choix d'urbanisation, de développement et d'aménagement, en mettant l'environnement au coeur des préoccupations du projet. Il comprend notamment un document d'orientations et d'objectifs ainsi qu'un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur différents supports et consigner ses observations :
- au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermeture exceptionnelles, dans chacun des lieux de permanences précisés ci-dessous, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermeture exceptionnelles, sur le registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6423
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra le public afin de recueillir ses observations lors des permanences aux dates et lieux suivants :
- mardi 2 septembre : communauté de communes Arc Sud Bretagne à Muzillac (9 h 00-12 h 00) ;
- jeudi 4 septembre : mairie de Nivillac (9 h 00-12 h 00),
- jeudi 11 septembre 2025 : mairie de Damgan (14 h 00-17 h 00) ;
- lundi 15 septembre : mairie de Péaule (9 h 00-12 h 00) ;
- lundi 29 septembre : mairie de La Roche-Bernard (9 h 00-12 h 00),
- vendredi 3 octobre : communauté de communes Arc Sud Bretagne à Muzillac (9 h 00-12 h 00).
Par décision en date du 6 mai 2025, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné la commission d'enquête composée de M. Jean-Paul Le Divenah, président de la commission d'enquête, M. Olivier Catherine et M. Thomas Dupont De Thy, membres titulaires.
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront mis à la disposition du public, pendant un an, au siège de la communauté de communes d'Arc Sud Bretagne, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, et seront publiés sur le site internet du la communauté de communes d'Arc Sud Bretagne (https://www.arc-sud-bretagne.fr/) ainsi que, pendant un an, sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6423
Toute information peut être demandée auprès de la communauté de communes Arc Sud Bretagne, allée Raymond-le-Duigou, CS 80041, 56190 Muzillac, 02 97 41 46 26, contact@arcsudbretagne.fr

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 8 juillet 2025, il a été constitué une SCI dénommée : Parthenope.
Siège social : 5, rue de la Fontaine, 56860 Séné.
Capital : 100 euros.
Objet social : location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués ; et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant à l'un des objets indiqués ci-dessus, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.
Gérance : Mme Anne Gérard, demeurant 12, rue Blanche, 75009 Paris.
Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Vannes.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Vie pratique

Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur

Un syndicat de copropriétaires ne peut pas revendiquer la qualité de consommateur et les droits qui y sont attachés, comme la prescription rapide de ses dettes vis-à-vis des entreprises.
Il est un « non-professionnel » auprès duquel les artisans intervenus pour réaliser des travaux peuvent réclamer leur paiement durant cinq ans, selon un arrêt de la Cour de cassation.
Un entrepreneur, qui avait réalisé des travaux dans un immeuble en copropriété, avait saisi la justice quatre ans plus tard. La demande est prescrite, répliquait le syndicat des copropriétaires, puisque plus de deux ans sont passés sans réclamation depuis la fin des travaux.
Mais cette prescription de deux ans est réservée aux consommateurs, ont rectifié les juges. Il s'agit d'une discrimination entre consommateurs et non-professionnels, soulevait le syndicat de copropriétaires puisque le code de la consommation s'applique aux deux catégories.
Dans une autre affaire, un syndicat de copropriétaires réclamait aussi la qualité de consommateur en disant être « une collectivité de consommateurs personnes physiques ». Mais là encore, la justice a rejeté ces arguments.
D'une part, un syndicat de copropriétaires est une personne morale et, d'autre part, il n'est pas anormal qu'un non-professionnel, personne morale, n'ait pas le même avantage qu'un consommateur, personne physique. Un syndicat de copropriétaires dispose d'un syndic, d'un conseil syndical et d'une assemblée générale. De plus, son fonctionnement est régi par la loi et encadré par un règlement de copropriété. Il n'est donc pas discriminatoire de lui refuser le bénéfice de cette courte prescription, ont conclu les juges.
Le syndicat de copropriétaires ne peut donc invoquer la prescription qu'après cinq ans. Tant que ce délai n'est pas écoulé, il demeure tenu de payer ses factures.
(Cass. Civ 3, 28.9.2022, N 21-19.829 et Cass. Civ 2, 6.10.2022, S 20-16.885)

Consommation

L'acheteur qui accepte les conditions est déjà propriétaire

L'acheteur d'un objet en devient propriétaire dès son accord avec le vendeur sur le prix, et ne peut pas ensuite se voir opposer des difficultés par ce vendeur ou par le propriétaire qui l'a mandaté.
La Cour de cassation a donc donné gain de cause à l'acquéreur d'une voiture de collection qui réclamait qu'elle lui soit livrée, le propriétaire contestant la vente en expliquant avoir été escroqué par le vendeur qu'il avait mandaté.
La vente est parfaite, a-t-elle rappelé, dès que le vendeur et l'acheteur sont d'accord sur la chose et sur le prix.
Le propriétaire tentait de récupérer la voiture. Le vendeur, disait-il, est un escroc qui a conservé l'argent et il n'avait en réalité aucunement l'intention de livrer la voiture. Il avait l'intention, comme il l'avait déjà fait avec d'autres, de faire disparaître la voiture et le prix payé par l'acheteur. Le certificat de cession, observait-il, n'était d'ailleurs pas établi.
Il n'empêche, répliquait l'acquéreur, que le prix a été payé à la suite d'un accord donné par ce vendeur, qui était dirigeant d'une entreprise spécialisée et mandaté par le propriétaire pour vendre la voiture.
Les juges ont donné raison à l'acquéreur, car « les engagements pris par un mandataire à l'égard d'un tiers obligent le mandant ». Les engagements pris par ce vendeur devaient donc être respectés aussi par le propriétaire qui l'avait chargé de vendre.
(Cass. Civ 1, 29.3.2023, A 22-10.001).

Immobilier

Si la vente est annulée,l'acquéreur ne doit rien

Si la vente d'une maison est annulée, l'acquéreur ne doit rien au vendeur qui l'a occupée. L'annulation replace les parties dans leur position antérieure, comme si la vente n'avait jamais existé.
Une femme ayant vendu sa maison, ses héritiers ont obtenu l'annulation de la vente car elle n'était plus saine d'esprit lors de la signature.
Ils ont réclamé une indemnité à l'acquéreur pour occupation indue, mais la Cour de cassation a confirmé que l'acquéreur ne doit rien, car l'annulation efface rétroactivement le contrat.
(Cass. Civ 3, 5.9.2024, W 23-16.602).

dimanche ouest france

1 journal - 4 cahiers

ouest france

Société « Ouest-France »
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 462 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média
Tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du lundi 11 août 2025 : 443 087

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Réservé aux abonnés

ouest france

Parrainez un proche et recevez 100€* !

POUR VOUS

Un chèque cadeau d'une valeur de 100€
à valoir dans plus de 500 enseignes partenaires.

Retrouvez la liste sur **www.cadostore.com**

POUR VOTRE FILLEUL

6 mois d'abonnement au Pack Famille pour 99€

-65% sur son abonnement

Le journal et les suppléments papier livrés chez lui tôt le matin

+ **L'accès à tous les contenus numériques pour lui et 4 personnes de son choix**

+ **Un accès à LaPlace, l'espace réservé aux abonnés,** pour gagner des cadeaux et participer à de nombreux événements !

Retrouvez-nous sur **laplace.ouest-france.fr**

Photos non contractuelles. © istock

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
CODE : S251OPET/AP3C

Envoyez le bon sans affranchir à :
Service Clients - Libre réponse 25295
35099 Rennes Cedex 9

BULLETIN DE PARRAINAGE

☑ **OUI, je souhaite parrainer un proche :** AP3C

1. JE CHOISIS LA FORMULE ET COMPLÈTE MES COORDONNÉES ET CELLES DU BÉNÉFICIAIRE

☐ **Pack Famille 6 mois pour 99€** C251OPET-1
au lieu de ~~291€~~, soit 65 % de réduction**
Et pour moi
100 € en chèque cadeau

☐ **Pack Famille 3 mois pour 60€** C251OPET-3
au lieu de ~~145,50€~~, soit 58 % de réduction**
Et pour moi
60 € en chèque cadeau

Mes coordonnées

Nom
Prénom
CP
Ville
Tél.portable
Impératif pour la bonne livraison de mon cadeau
N° Abonné
Pour me retrouver plus facilement

Les coordonnées de mon filleul

☐ Mme ☐ M.
Nom
Prénom
Adresse
CP Ville
Tél.
Email
En renseignant son email, il accèdera à ses contenus numériques

2. JE CHOISIS MON MOYEN DE PAIEMENT

☐ **Par chèque** d'un montant de 99€ ou 60€ selon la formule retenue à l'ordre de Ouest-France, à joindre par le parrain ou le filleul.

☐ **FACILE, je paie déjà mon abonnement par prélèvement** et souhaite offrir ce nouvel abonnement. Le montant de 99€ ou 60€ selon la formule retenue sera alors prélevé directement sur le compte associé à mon prélèvement.

Signature

*** En chèque cadeau. ** Voir conditions sur o-f.fr/abo/parrain-ete. Délai de réception du chèque cadeau : 8 semaines maximum.**

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « pdp@sipa.ouest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.
Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483_03HKQW.

t.horvat@viamedia-publicite.com 11/08/2025 06:44:16

Camping cars/vans

Vends **camping-car Laïka Ecovip 412**, 2017, 50 500 km, options, boite automatique, super état, 55 000 €. 06 60 16 16 78
1930589

Achète comptant camping-car ou fourgon aménagé peu importe son état, infiltrations, rouille, avec ou sans CT. Paiement sécurisé. Estimation au 06 98 56 08 17
1933898

ACHAT AUTOMOBILE

Achète cash au meilleur prix tous types de véhicules, camping-car, utilitaires, caravanes, 4x4, voitures sans permis camion benne ou magasin, mini-pelle, cabriolet, années 2 000. avec ou sans CT, même fort kilometrages. 06 59 50 45 26
1912874

RENDEZ-VOUS SUR
letelegramme.fr

Annonces officielles

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur **regions-annonceslegales.com**
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : **annonceslegales@viamedia-publicite.com**. Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 (article 1) est fixé à 0,187 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Enquêtes publiques

arc sud bretagne
TERRITOIRE D'AMBITION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du SCoT de la Communauté de communes Arc Sud Bretagne

Par arrêté en date du 15 juillet 2025 consultable notamment au siège de la communauté de communes, le président de la communauté de communes Arc Sud Bretagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du SCoT. L'enquête se déroulera du mardi 02/09/2025, 9 h, au vendredi 03/10/2025, 12 h.
Le projet de schéma de cohérence territoriale révisé est élaboré par la communauté de communes Arc Sud Bretagne, sous la responsabilité de son président, M. Bruno Le Borgne (Arc Sud Bretagne, allée Raymond-Le Duigou, CS 80041, 56190 Muzillac).
Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme, qui expose la stratégie d'organisation de l'espace, de préservation et de développement proposée par les élus de la communauté de communes pour répondre aux évolutions du territoire, pour les 20 prochaines années, sur le périmètre de la communauté de communes. Il définit des principes et des choix d'urbanisation, de développement et d'aménagement, en mettant l'environnement au cœur des préoccupations du projet. Il comprend notamment un document d'orientations et d'objectifs ainsi qu'un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur différents supports et consigner ses observations au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles, dans chacun des lieux de permanences précisés ci-dessous, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles, sur le registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6423
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra le public afin de recueillir ses observations lors des permanences, aux dates et lieux suivants : mardi 02/09/2025, communauté de communes Arc Sud Bretagne, à Muzillac (9 h-12 h) ; jeudi 04/09/2025, mairie de Nivillac (9 h-12 h) ; jeudi 11/09/2025, mairie de Damgan (14 h-17 h) ; lundi 15/09/2025, mairie de Péaule (9 h-12 h) ; lundi 29/09/2025, mairie de La Roche-Bernard (9 h-12 h) vendredi 03/10/2025, communauté de communes Arc Sud Bretagne, à Muzillac (9 h-12 h).
Par décision en date du 06/05/2025, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné la commission d'enquête composée de M. Jean Paul Le Divenah, président de la commission d'enquête ; M. Olivier Catherine et M. Thomas Dupont de Thy, membres titulaires.
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront mis à la disposition du public, pendant un an, au siège de la communauté de communes Arc Sud Bretagne, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, et seront publiés sur le site Internet de la communauté de communes Arc Sud Bretagne (https://www.arc-sud-bretagne.fr/) ainsi que, pendant un an, sur le site Internet hébergeant le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6423
Toute information peut être demandée auprès de la communauté de communes Arc Sud Bretagne, allée Raymond-Le Duigou, CS 80041, 56190 Muzillac, 02 97 41 46 26, contact@arcsudbretagne.fr

BRETAGNE MarchésPublics
Le portail
des marchés publics
en Bretagne
viamédia 02 98 33 74 44
www.bretagne-marchespublics.com

OFFICIERS MINISTERIELS

Commissaires priseurs

RUE DES COMMISSAIRES-PRISEURS

Un André-Aleth Masson atteint 36 000 €

Pour sa belle vente d'été à Saint-Malo, Me Stéphane Prenveille a proposé chez Émeraude Enchères à son fidèle public un éventail de tableaux, des sculptures, objets d'art et même un piano et une voiture… Les résultats ont réservé quelques belles surprises.

« Voilier en mer », une aquarelle et gouache sur papier, signée en bas à gauche par Marin-Marie (1901-1987), emportée contre 18 000 € (source Émeraude Enchères).

Œuvre d'André-Aleth Masson, peintre, sculpteur, céramiste et graveur français, « Aire sidérale » a attiré tous les regards lors de cette belle vente à Saint-Malo chez Me Stéphane Prenveille. Importante composition de cet artiste né en 1919 et mort en 2009, elle a été poussée à 36 600 €. Cette œuvre monumentale, réalisée avec des éléments d'architectures en céramique émaillée au platine sur fond de carreaux de plâtre recouvert de feuilles d'aluminium patiné, a été soigneusement restaurée par Yvon-Marie Masson, le fils de l'artiste. Aire sidérale a également été reproduite dans l'ouvrage de Thomas Leporrier, publié en 2011. Ce chef-d'œuvre, exposé au Salon d'Automne en 1972 dans la section « Mural », a trouvé un acquéreur passionné par l'héritage de l'artiste.

Carrier Belleuse toujours bien coté

Autre grand succès de cette vente « Buste de jeune femme à la couronne de fleurs », une sculpture en marbre blanc signée au dos par Albert-Ernest Carrier Belleuse (1824-1887), est partie à 4 100 €. Cette œuvre, représentant la délicatesse et l'élégance de la féminité, a captivé les amateurs de sculptures classiques. Côté sculpture contemporaine, « Guépard assis » réalisée par Jean-François Leroy (né en 1964) et la maison Daum France en pâte de verre teinté orange, numérotée 287/1000, et présenté dans sa boîte d'origine, a fait 3 650 € et « Cavalier tartare arrêtant son cheval » d'Antoine-Louis Barye (1796-1975), réalisée en bronze à patine brune, fonte posthume 2 400 €.

Des candélabres dorés à 2 250 €

Une paire de grands candélabres en bronze doré, ornés de rinceaux feuillagés et de feuilles d'acanthes, style Empire, soutenus par des victoires ailées et des bases décorées de femmes tenant des couronnes de fleurs, a trouvé preneur pour 2 250 € et un cache-radiateur Art déco datant des années 1930, formant une console demi-lune en fer forgé, orné de marbre veiné et de métal chromé, pour 1 830 €. Les amateurs de verrerie n'ont pas manqué le modèle « Pierrefond », un vase en cristal pressé moulé partiellement satiné, signé René Lalique et créé en 1926 à 3 020 € et un service de verres en cristal Massena de la cristallerie Baccarat, comprenant 51 verres et un pichet, à 2 710 €.

Marin-Marie toujours très attendu

Parmi une belle palette de tableaux, « Voilier en mer », une aquarelle et gouache sur papier signée en bas à gauche par Marin-Marie (1901-1987), est montée à 18 000 € et une huile sur toile représentant « Mercure confiant Bacchus enfant aux nymphes de l'île de Naxos », d'une École du XVIIe siècle, à 4 600 €. « Honfleur, le Goulet », une huile sur toile signée, titrée et datée 1967 par Eugène Baboulene (1905-1994), a coté 3 250 € et une huile sur toile intitulée « Femme nue », signée P. Bellet, un artiste du début du XXe siècle, 2 300 €.

Et pour l'insolite un piano et une voiture

Enfin, au rayon pour inédit, un piano quart de queue Pleyel, fabriqué en 1970, avec son placage en bois et ses pieds en gaine, numéroté 218040 et fabriqué sous contrat avec les marques Gaveau - Erard Paris, a atteint 2 050 € et dans un tout autre registre, un cabriolet MG, immatriculé GK-962-VX et datant du 11 août 1976, a attiré l'attention des passionnés de voitures anciennes. Ce modèle, affichant seulement 26 584 km au compteur et un moteur à essence, a été emporté pour 8 000 €, malgré quelques problèmes de démarrage.

Véronique Le Bagousse

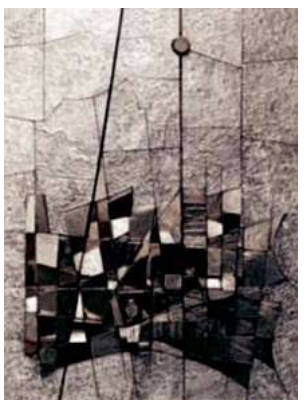

« Aire sidérale », importante composition d'André-Aleth Masson, poussée à 36 600 € (source Émeraude Enchères).

« Mercure confiant Bacchus enfant aux nymphes de l'île de Naxos », d'une École du XVIIe siècle, 4 600 € (source Émeraude Enchères).

REGIONS AnnoncesLégales
Créez et publiez vos annonces légales
✓ Quelle que soit la formalité
✓ Quel que soit le département
✓ Quel que soit le journal habilité

www.regions-annonceslegales.com
Contactez-nous
02 98 33 74 44

Avis administratifs

Enquête publique relative à la révision du SCoT de la communauté de communes Arc Sud Bretagne

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 15 juillet 2025 consultable notamment au siège de la communauté de communes, le président de la communauté de communes Arc Sud Bretagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du SCoT.
L'enquête se déroulera du mardi 2 septembre 2025, 9 h 00, au vendredi 3 octobre, 12 h 00.
Le projet de schéma de cohérence territoriale révisé est élaboré par la communauté de communes Arc Sud Bretagne, sous la responsabilité de son président, M. Bruno Le Borgne (Arc Sud Bretagne, allée Raymond-Le-Duigou, CS 80041, 56190 Muzillac).
Le ScoT est un document de planification stratégique à long terme, qui expose la stratégie d'organisation de l'espace, de préservation et de développement proposée par les élus de la communauté de communes pour répondre aux évolutions du territoire, pour les 20 prochaines années, sur le périmètre de la communauté de communes. Il définit des principes et des choix d'urbanisation, de développement et d'aménagement, en mettant l'environnement au coeur des préoccupations du projet. Il comprend notamment un document d'orientations et d'objectifs ainsi qu'un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur différents supports et consigner ses observations :
au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermeture exceptionnelles, dans chacun des lieux de permanences précisés ci-dessous, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermeture exceptionnelles, sur le registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6423
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra le public afin de recueillir ses observations lors des permanences aux dates et lieux suivants :
mardi 2 septembre : communauté de communes Arc Sud Bretagne à Muzillac (9 h 00-12 h 00) ;
- jeudi 4 septembre : mairie de Nivillac (9 h 00-12 h 00),
- jeudi 11 septembre 2025 : mairie de Damgan (14 h 00-17 h 00) ;
- lundi 15 septembre : mairie de Péaule (9 h 00-12 h 00) ;
- lundi 29 septembre : mairie de La Roche-Bernard (9 h 00-12 h 00),
- vendredi 3 octobre : communauté de communes Arc Sud Bretagne à Muzillac (9 h 00-12 h 00).

Par décision en date du 6 mai 2025, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné la commission d'enquête composée de M. Jean-Paul Le Divenah, président de la commission d'enquête, M. Olivier Catherine et M. Thomas Dupont De Thy, membres titulaires.
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront mis à la disposition du public, pendant un an, au siège de la communauté de communes d'Arc Sud Bretagne, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, et seront publiés sur le site internet du la communauté de communes d'Arc Sud Bretagne (https://www.arc-sud-bretagne.fr/) ainsi que, pendant un an, sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6423
Toute information peut être demandée auprès de la communauté de communes Arc Sud Bretagne, allée Raymond-le-Duigou, CS 80041, 56190 Muzillac, 02 97 41 46 26, contact@arcsudbretagne.fr

Vie des sociétés

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp du 11 août 2025, enregistré au service de l'enregistrement de Vannes 1, le 14 août 2025, sous les mentions : dossier 2025 00041119, référence 5604P01 2025 A 02440, la société EURL SBK, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est sis 3, boulevard Jean Monnet, 56260 Larmor-Plage, immatriculée au RCS de Lorient sous le numéro 903 194 256, a vendu à la société Les Petits Flambeaux, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 3, boulevard Jean Monnet, Z.A Kerhoas, 56260 Larmor-Plage, immatriculée au RCS de Lorient sous le numéro 943 474 643, un fonds de commerce de «soutien scolaire à domicile et garde d'enfants à domicile» exploité sis 3, boulevard Jean Monnet, 56260 Larmor-Plage, moyennant le prix de 50 000 euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 11 août 2025.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, en la forme légale, dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications, chez Me Pierre Moins, Armor Juridique, 29, rue Abbé Philippe Le Gall, 56400 Auray.

Pour insertion.

SCI MELINA

Société civile immobilière
Siège social : 22, lotissement Favennec
56330 PLUVIGNER
RCS Lorient : en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, en date, à Pluvigner (Morbihan), du 28 août 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCI Melina.
Forme : société civile immobilière.
Capital social : 2 600 euros, exclusivement composé de numéraire.
Siège social : 22, lotissement Favennec, 56330 Pluvigner.
Objet : l'acquisition, la prise comme apports, la construction, la propriété, la location et la gestion de tous biens immobiliers, notamment de biens immobiliers agricoles.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation.
Gérance : M. Anthony Plunian, demeurant au 22, lotissement Favennec, 56330 Pluvigner.
Cession de parts sociales : dans tous les cas, agrément préalable de tous les associés.
La société sera immatriculée au RCS de Lorient.

Pour avis
La Gérance.

FIDUCIAL SOFIRAL
Avocats

23, rue Claude Chappe
14050 CAEN cedex 04

POLAR DREAM

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 86, avenue des Vendéens
50400 GRANVILLE
815 341 011 RCS Coutances

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2025, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 86, avenue des Vendéens, 50400 Granville au route de Kermario, Clavezic, 56590 Groix, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
La société, immatriculée au RCS de Coutances sous le n° 815 341 011 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Lorient. Gérance : M. Antoine Busiaux, demeurant à Groix (56590), route de Kermario, Clavezic.

Pour avis
La Gérance.

Régime matrimonial

Me GOLDIE
56 bis, rue Jean-Jaurès
29390 SCAER

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 29 août 2025 dressé par Me Alexis Goldie, notaire à Scaer, M. Gérard Dell'Acqua né le 30 septembre 1943 à Paris 16e arrondissement (75) et Mme Monique Lenoir, née le 6 mars 1946 à Brumetz (02), demeurant ensemble à Le Saint (56110), Stanc Len, mariés le 4 avril 1969 à Montmorency (95) sous le régime de la communauté d'acquêts, ont procédé à un aménagement de régime matrimonial afin d'apporter un bien propre à la communauté.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

Adjudications immobilières

VENTE PAR ADJUDICATION
Le lundi 13 octobre 2025 à 14 h 00

Devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Lorient, site La Découverte, Centre d'Affaires La Découverte, bâtiment Lizard, 39, rue de la Villeneuve, 56100 Lorient.
Vente en un seul lot.
En la commune de **CAUDAN** (Morbihan) 56850, 3, lieudit Coët Forn Bras
UNE MAISON D'HABITATION EN PIERRES ET CIMENT SOUS ARDOISES
L'habitation se compose en deux ailes formant un angle à 90°.
L'aile Nord se situe sur la parcelle ZP numéro 598, l'aile Est sur la parcelle ZP 597.
L'aile Est, est prolongée par une extension de construction plus récente à toit plat permettant la jonction avec une construction ancienne en pierres et agglos, de ciment à usage de hangar.
S'agissant de la maison d'habitation, les pièces sont aménagées sur 2 niveaux : rez-de-chaussée et un étage sous rempants.
La partie haute des combles est un grenier non aménagé.
Au rez-de-chaussée pour l'aile Est : il est composé d'un auvent, d'un hangar, d'un grenier, d'une réserve/buanderie, d'une entrée, d'un séjour1, d'un WC 1, d'un WC 2, d'une salle d'eau.
À l'étage de l'aile Est sont aménagées : une pièce à usage de mezzanine et trois chambres.
La mezzanine communique avec la salle de bains située à la jonction de l'aile Nord.
S'agissant de l'aile Nord au rez-de-chaussée, il existe une chaufferie, un WC, un séjour 2 avec une cuisine ouverte, un escalier permettant d'accéder aux pièces aménagées à l'étage de l'aile Nord.
À l'étage de l'aile Nord, une grande chambre avec dressing, une seconde chambre à l'ouest, une salle d'eau et une salle de bains.
Les deux ailes communiquent par une porte entre la salle d'eau nord et la salle de bain de l'étage.
Un hangar aménagé dans une ancienne grange prolonge l'aile Est. Un auvent est construit à l'avant ouest de ce hangar.
Un garage est aménagé au rez-de-chaussée de l'aile Nord.
Une cabane sur pilotis est construite sur la partie sud de la parcelle ZB numéro 597 aux abords de l'allée principale.
Le tout cadastré :
Section ZM 45, lieudit Coët Forn Bras, pour une contenance de 20 ca.
Section ZM 53, lieudit Coë Forn Bras, pour une contenance de 80 ca.
Section ZP 597, lieudit Coët Forn Bras, pour une contenance de 7 a 10 ca.
Section ZP 598, lieudit Coët Forn Bras, pour une contenance de 9 a 30 ca.
Section ZP 600, lieudit Coët Forn Bras, pour une contenance de 66 ca.
Section ZP 601, lieudit Coët Forn Bras, pour une contenance de 1 a 84 ca.
Section ZP 602 Lieudit Coët Forn Bras, pour une contenance de 98ca
Total surface : 20 a 88 ca.
Les 7 parcelles sont contiguës les unes aux autres et réunies d'un seul et même tenant composant une propriété bâtie.
Le tout en un seul lot.

Sur la mise à prix de : 190 000 euros
(Cent quatre-vingt-dix mille euros)

Avec faculté immédiate de baisse du prix du quart en cas de carence d'enchères.
La visite de l'immeuble sera réalisée par l'intermédiaire de la Selarl Actouest, commissaires de justice associés à Pontivy, le mercredi 24 septembre 2025 de 14 h 00 à 15 h 30.
Pour tous renseignements s'adresser :
1) Au secrétariat greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Lorient, site La Découverte, Centre d'Affaires, La Découverte, bâtiment Lizard, 39, rue de la Villeneuve, 56100 Lorient.
2) Au cabinet de Me Delphine Laurent, avocat constitué, associé de la Selarl Laurent Dary, avocats au barreau de Lorient, y demeurant Centre d'affaires Héraclès, Parc d'activités Armor Océan, 2, boulevard Jean-Monnet, 56260 Larmor-Plage, tél. 02 97 83 97 97.
3) Au cabinet de Me Chrystelle Marion, avocat plaidant de la Selarl Marion Leroux-Courcoux-Degouey, avocat plaidant avocats au barreau de Saint-Brieuc, demeurant 17, allée Marie-Le-Vaillant, 22000 Saint-Brieuc, tél. 02 96 33 60 24.

Fait et rédigé
à Saint-Brieuc (22)
Le 27 août 2025
Me Chrystelle MARION.

LEXO

SELARL LE MAGUER-RINCAZAUX-EISENECKER-CHANET-EHRET-GUENNEC
Avocats au barreau de LORIENT
Centre d'affaires "Le Pré aux Clercs"
2, rue Abbé-Laudrin - 56100 LORIENT
Tél. 02 97 84 15 15 - Ligne directe 02 97 84 19 35
Mail : avocats@lexouestlorient.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À la requête de Le Crédit Agricole du Morbihan, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, société coopérative à capital et personnel variables, fondée le vingt-cinq mai mil neuf cent quatre, régie par le Livre V du Code monétaire et financier (chapitre 2, section 3), et par les textes qui l'ont complété et le compléteront, ayant son siège social à Vannes (56000), avenue de Kéranguen, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vannes, sous le numéro 777 903 816, agissant poursuites et diligences de son Directeur, domicilié en cette qualité audit siège.
Ayant pour avocat constitué Me Marine Eisenecker, représentant la Selarl Le Maguer, Rincazaux, Eisenecker, Chanet, Ehret, Guennec, avocats au barreau de Lorient.
Commune de **BAUD** (Morbihan) (56150), 22, rue des Fontaines
UNE MAISON À USAGE D'HABITATION EN PIERRES COUVERTES PAR UN ENDUIT BLANC ET DONT LA COUVERTURE EST EN ARDOISES
Comprenant 2 logements loués :
1/ un premier appartement au rez-de-chaussée d'environ 53,05 m2 :
- pièce de vie exposée Sud qui contient une cheminée en granit avec un insert,
- cuisine équipée,
- une terrasse en bois couverte d'une pergola,
- une salle de bain avec douche à l'italienne, toilettes suspendues, vasque avec robinet mitigeur,
- une chambre en carrelage peint ancien,
2/ un second appartement au 1er étage, d'environ 70,40 m2 se décomposant comme suit :
- pièce de vie avec sol parquet,
- une terrasse en bois,
- un débarras,
- deux chambres,
- WC, une salle de bain avec baignoire, double vasque,
3/ Un grenier au 2e étage,
4/ 9 garages loués.
La surface pour le calcul du DPE totale : 123,45 m2.
La surface privative totale : 201,45 m2.
Le tout figurant au cadastre de la commune de Baud :
- section AH n° 1165 pour une contenance de 5 a 31 ca,
- section AH n°1072 pour une contenance de 13 ca,
- section AH n°1071 pour une contenance de 2 a 13 ca.
Soit une contenance totale de 07 a 57 ca.
Devant Mme le Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Lorient (56100), tenant son audience au palais de justice de ladite ville, 38, rue de la Villeneuve, bâtiment Lizard, 56100 Lorient.
Le lundi 13 octobre 2025 14 h 00

Sur la mise à prix de : 100 000 euros

Frais outre.
Visites fixées le jeudi 25 septembre 2025 de 10 h 00 à 11 h 00.
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Lorient, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Pour tous renseignements, s'adresser soit au cabinet des avocats susnommés, soit au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Lorient, où a été déposé le cahier des conditions de vente (RG : 24/01683).
Documents et photos consultables sur le site : Avoventes.fr (accès gratuit)

Pour annonce légale
et avis au greffe
M. EISENECKER
Avocat.

Immobilier

Expropriation : on ne négocie pas devant le juge

La Cour de cassation a indiqué que ce qui est convenu entre expropriant et exproprié n'a plus de valeur devant le juge de l'indemnisation en l'absence d'accord amiable. Elle a rejeté les réclamations d'un exproprié pour un mur anti-bruit promis par le département.
Ce particulier n'ayant pas réussi à conclure un accord, a présenté ses demandes au juge, compétent pour fixer les indemnisations au vu des ventes antérieures et des avis des parties.
Devant le juge, les négociations sont terminées et rien n'est acquis, a répondu la Cour de cassation, car la question du mur n'était pas mentionnée dans les mémoires des parties. (Cass. Civ 3, 3.10.2024, K 23-20.548)

Salariés

La discrimination n'implique pas toujours une comparaison

La discrimination au travail peut résulter de la position globale d'un salarié par rapport à ses collègues, pas seulement de comparaisons individuelles.
Si un salarié observe que sa classification n'est pas « sur la médiane des autres salariés engagés en même temps que lui » , l'employeur doit se justifier.
Un salarié avec 30 ans d'ancienneté, dont plus de dix comme délégué syndical, n'avait jamais évolué dans son emploi ni obtenu les postes qu'il sollicitait, ni bénéficié de formations qualifiantes. La direction niait toute discrimination, arguant que d'autres n'avaient pas non plus obtenu les postes sollicités.
Les juges ont estimé qu'il peut y avoir discrimination sans comparaison précise avec d'autres salariés, si un salarié n'est pas sur la médiane de ceux ayant la même ancienneté et n'a jamais obtenu d'autres postes. L'employeur doit alors justifier cette situation par des éléments objectifs.
(Cass. Soc, 2.10.2024, W 23-15.636).

Autres légales

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Date du jugement du tribunal de commerce de Grenoble : 22 juillet 2025. Société par actions simplifiée Keria Living Shops, 9, rue des Tropiques, 38130 Échirolles. RCS Grenoble 983 912 700. Activité : la prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société civile ou commerciale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Berthelot & Associés, mandataires judiciaires en la personne de Me Berthelot, 16, rue Général-Mangin, 38100 Grenoble et Me Philippe Serrano, 61, boulevard des Alpes, 38240 Meylan, et mettant fin à la mission des administrateurs Selarl Anasta, en la personne de Me Marc Chapon, 1, place Firmin-Gautier, 38000 Grenoble et Selarl Ajp - Admnistrateurs Judiciaires Partenaires représentée pa Me Sapin et Me Lapierre, 10, rue d'Arménie, immeuble Le Cornaline, 38000 Grenoble.

ARRÊT DU PLAN DE SAUVEGARDE

Date du jugement du tribunal des activités économiques de Paris : 18 mars 2025. Société par actions simplifiée People and Baby, 9, avenue Hoche, 75008 Paris, RCS Paris 479 182 750. Activité : conception, installation, exploitation de crèches collectives et/ou privées. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde accélérée, durée du plan jusqu'au 31 décembre 2029, nommant commissaires à l'exécution du plan et maintenant leurs missions en qualité de mandataires judiciaires : Selafa Mja en la personne de Me Valérie Leloup Thomas, 41, rue de l'Échiquier, 75010 Paris et SCP Btsg en la personne de Me Antoine Barti, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine, maintenant les administrateurs judiciaires SCP d'Administeurs Judiciaires Abitbol et Rousselet en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38, avenue Hoche, 75008 Paris et Selarl 2M et Associés en la personne de Me Carole Martinez, 22, rue de l'Arcade, 75008 Paris.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Date du jugement du tribunal des activités économiques de Paris : 24 juillet 2025. Société par actions simplifiée Claires France, 10, avenue Kléber, 75116 Paris. RCS Paris 342 837 416. Activité : vente de bijouterie fantaisie, accessoires de mode, pose de boucles d'oreilles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2025, désignant administrateurs avec les pouvoirs d'assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion : Selarl El Baze Charpentier en la personne de Me Jonathan El Baze, 41, rue du Four, 75006 Paris et Selarl Thevenot Partners en la personne de Me Aurélia Perdereau, 42, rue de Lisbonne, 75008 Paris, mandataires judiciaires Selafa Mja en la personne de Me Lucile Jouve, 41, rue de l'Échiquier, 75010 Paris et Selas Etude Jp en la personne de Me Jérôme Pierrel, 98, boulevard de Sébastopol, 75003 Paris.
Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou su le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Notre publication adhère à
ARPP
dont elle suit les recommandations
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au
ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org
Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Infogreffe.fr :
votre accès au registre du commerce et des sociétés !
L'INFORMATION LÉGALE SUR LES ENTREPRISES
infogreffe
Les Greffes des Tribunaux de Commerce
Greffe du Tribunal de Commerce de Lorient

Assurances

Emprunter discrètement la voiture des parents peut avoir des conséquences graves

La Cour de cassation, suivant l'argument d'un assureur, a privé de toute indemnisation un adolescent, blessé dans l'accident de la voiture familiale dont il avait pris les clés dans le sac de sa mère.
Le jeune homme avait confié les clés à un cousin avant de monter dans la voiture comme passager, mais le conducteur avait perdu le contrôle de la voiture et ils avaient été blessés.
Le passager invoquait la loi de 1985 qui oblige les assureurs des véhicules mis en cause dans un accident à réparer intégralement le préjudice des passagers blessés. Il expliquait qu'il n'avait pas commis de faute inexcusable qui aurait été la cause exclusive de l'accident puisqu'il ne conduisait pas et qu'en prenant les clés, il n'avait pas créé un danger particulier manifeste.
Les juges n'ont pas contesté ce point mais ils ont rappelé que si la loi impose aux assureurs de couvrir la responsabilité civile de tout conducteur, même non autorisé, elle prévoit que les auteurs, coauteurs ou complices d'un vol du véhicule ne sont pas couverts par l'assurance.
Emprunter la voiture de ses parents pour aller clandestinement faire un tour n'est pas un vol, plaidait alors le jeune homme. Mais « le véhicule a été pris en fraude de ses propriétaires légitimes », ont dit les juges. C'est « l'appropriation de la chose d'autrui contre le gré de son propriétaire » et c'est un vol au regard du droit des assurances. Même si, en droit pénal en revanche, il n'y a pas de vol entre parents et enfants et donc pas de poursuites en correctionnelle, a conclu la Cour de cassation. (Cass. Crim, 21.3.2023, R 22-83.477).

Justice

L'opinion syndicale du juge prud'homal ne révèle pas une partialité

Il n'est pas possible de mettre en doute l'impartialité d'un juge prud'homal, même s'il appartient ouvertement au même syndicat que la partie adverse.
La Cour de cassation a conclu ainsi alors qu'un chef d'entreprise refusait de plaider aux prud'hommes devant un juge qui avait été élu sur une liste présentée par le syndicat qui soutenait son salarié, adversaire au procès.
Le salarié et le juge appartenant au même syndicat, il est légitime, disait-il, de mettre en doute l'impartialité du juge, d'autant qu'il a déjà jugé en faveur de ce syndicat dans des procédures précédentes.
Mais pour la justice, ces deux circonstances ne sont pas de nature à faire douter de l'impartialité.
La seule affiliation syndicale n'est pas de nature à créer une suspicion raisonnable et objective à l'égard du juge. Ce serait remettre en cause le principe même de l'organisation des conseils de prud'hommes dont les membres sont élus sur des listes présentées par des syndicats.
De plus, explique la Cour de cassation, l'impartialité résulte de la composition des conseils de prud'hommes puisqu'ils contiennent un nombre égal de juges élus par des salariés et des employeurs. Et enfin, l'impartialité est garantie par l'organisation judiciaire qui réserve la possibilité de faire appel et de former ensuite un pourvoi en cassation.
La loi, dans le Code du travail, indique qu'un conseiller prud'homal peut être récusé, notamment lorsqu'il a « un intérêt personnel » dans l'affaire.
(Cas. Soc, 22.3.2023, C 21-19.176).

ouest france
Abonnez-vous !
2 mois = 30€
Découvrez le Pack Famille à un prix très avantageux avec le papier et le numérique pour vous + 4 abonnements numériques à offrir à vos proches
- 69% de réduction

Envoyez le bon ci-dessous sans affranchir à **Service Clients Libre réponse 94114 35099 Rennes Cedex 9**
02 99 32 66 66 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S222OFIR/APFI
Gagnez du temps
o-f.fr/abo/2mois

BULLETIN D'ABONNEMENT APFI

☑ **OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Ouest-France :** pendant 2 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour **30€** au lieu de ~~97€~~*, **soit 69% de réduction. INCLUS,** un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.
C222OFIR

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES
☐ Mme ☐ M.
Nom
Prénom
Adresse
CP Ville
Tél.
Email
Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

JE RÈGLE 30 € PAR
☐ chèque bancaire ou postal à l'ordre de Ouest-France
Date et signature obligatoires :
Vous préférez régler par carte bancaire ? **Rendez-vous sur o-f.fr/abo/2mois**

*** Voir conditions sur o-f.fr/abo/2mois**
Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « pdp@sipa.ouest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483_03HKQW.

g.lelabourier@viamedia-publicite.com 03/09/2025 06:10:50

ANNONCES OFFICIELLES - MORBIHAN

Transactions diverses

ANIMAUX

Cessions d'animaux domestiques

Obligations des éleveurs

Les éleveurs et les établissements de vente (animaleries...) sont les seules personnes autorisées à vendre des chats et des chiens.
Est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.
Informations obligatoires :
- L'âge des animaux ;
- L'inscription ou non à un livre généalogique ;
- Leur numéro d'identification ou celui de leur mère ;
- Le nombre de chiots ou de chatons de la portée ;
- Le numéro d'immatriculation de l'éleveur (SIREN).

Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières. Pour plus de renseignements, consulter le site de la Société centrale canine : www.scc.asso.fr ou le livre officiel des origines félines : www.loof.asso.fr
Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir se conformer à ces dispositions.

Obligations des acheteurs

L'acheteur doit avoir les moyens (y compris financiers) nécessaires à la satisfaction des besoins de l'animal acheté relatifs à sa santé, son alimentation, ses conditions d'hébergement, son identification, sa sociabilisation, son sevrage et son éducation.

Chiens

A réserver **teckels poils durs**, 3 mâles, 3 femelles, nés le 28/06/2025. Femelles : 900 €, mâles : 800 €. N° mère 250269500818944. Siret 82527372500010. Tél. 06 72 11 55 36. *1940552*

Perdu/Trouvé

PERDU JOCK, griffon, mardi 19 août au lieu-dit Porz Gwenn à Plougastel-Daoulas. Aidez-nous à le retrouver. RÉCOMPENSE. Tél. 06 47 62 07 20. *1940416*

BONNES AFFAIRES

Collections

Achète bon prix vieux violons, violoncelles, archets, guitares, saxos, même abîmés. Se déplace gratuitement sur RdV.
06 50 66 24 10 *1874197*

Meubles

Vends **table bois massif** vernis 1.20m x 0.95m + 2 rallonges 1.20m x 0.95 m. Très bon état. prix 500 €. Tel 06.13.42.55.94 *1940641*

CAMPING/VOYAGES

Vente mobile homes

A Vendre ou à retirer, Mobil-home, 7 500 € Camping "Les Embruns" 5* Le Pouldu Clohars-Carnoët, entièrement équipé, renseignements et photos au 06 75 12 03 79 *1937837*

CONTACTS

Offres de services

Homme qualifié tout entretien et réparation de faîtière, ardoises, tuiles, gouttières, solins, dessous de toit, bacs acier, chapeaux cheminée, traitement hydrofuge, peinture toiture. 07 61 47 10 04 *1936964*

Véhicules

ACHAT AUTOMOBILE

Achète comptant camping-car ou fourgon aménagé peu importe son état, infiltrations, rouille, avec ou sans CT. Paiement sécurisé. Estimation au 06 98 56 08 17 *1933918*

Immobilier

VENTE RÉGION VANNES

DEVENIR PROPRIÉTAIRES
à des conditions exceptionnelles avec Morbihan Habitat

LA TRINITÉ-PORHOËT
À VENDRE
MAISON T3
de 69 m² habitables comprenant au r.d.c. : entrée, salon-séjour, cuisine et wc. À l'étage : 2 chambres et s.d.b. Garage et jardin. Classement DPE : E.
Réf. 0201-07-00-0001.
MXH940835
65 500 €
net vendeur + frais de notaires réduits
Pas de frais d'agence
Éligible au PTZ
Offre d'achat à envoyer par courrier MH, service vente
4, rue Commandant-Charcot, 56000 VANNES
ou par mail
accession@morbihan-habitat.fr
jusqu'au 3/10/2025

Uniquement en résidence principale
Pour tous renseignements et visites sur rendez-vous, contactez :
MORBIHAN HABITAT
02 97 40 22 99

SÉNÉ (56860), maison contemporaine, en excellent état, dans un environnement privilégié, à 2 pas des sentiers côtiers. Construite avec des matériaux de qualité, elle est économe en énergie. Elle se compose au rez-de-chaussée : bureau, cellier, un séjour accès terrasse et jardin, 2 chambres, SDE, un wc. (Possibilité de louer ce logement en location saisonnière). A l'étage : grande pièce de vie (cuisine, salon, salle à manger) avec vue dégagée sur la nature, arrière-cuisine, une suite parentale avec SDE, une chambre, une SDE et un dressing. Deux terrasses. Possibilité d'installer un ascenseur. Double garage. Carport. Grand jardin avec un spa de nage. Classe énergie : A. Classe climat : A. Prix 830.000 € charge acquéreur dont 798.000 € net vendeur dont 32.000 € honoraires de négociation (soit 4, 01 %TTC du prix net vendeur). Réf. 56002-1313.SARL Chabran, Boutin, Levesque, Perrin, Baumard, Herce, 24, rue des Chanoines, 56004 Vannes, tél. 02.97.47.30.75. *1939783*

RECHERCHE

Location

Jeune retraitée de l'éducation nationale **recherche** une location à l'année, un **appartement** calme, sur **Lorient** ou proches communes. Respectueuse des lieux que j'occupe, discrète, sans animaux, je dispose d'un budget d'environ 550 euros par mois. Je vous remercie par avance de votre proposition. Pascale / 07 86 66 78 40 *1940238*

RENDEZ-VOUS SUR
letelegramme.fr

Annonces officielles

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur **regions-annonceslegales.com**
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : **annonceslegales@viamedia-publicite.com**. Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 (article 1) est fixé à 0,187 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Marchés publics - Procédure adaptée

COMMUNE DE ROSPORDEN/KERNÉVEL

MARCHÉ DE TRAVAUX

Rénovation énergétique de l'école élémentaire de Kernével

Relance suite à première procédure infructueuse

pour les lots 3 et 11

Relance suite à première procédure classée sans suite

pour motif d'intérêt général pour les lots 4, 6 et 9

Section 1 : identification de l'acheteur.
Nom : commune de Rosporden/Kernével (29140).
Type et numérotation nationale d'identification : SIRET 212 902 415 00208.
Groupement d'acheteurs : non.
Section 2 : communication.
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil acheteur :
Megalis Bretagne : https://marches.megalis.bretagne.org
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : dossier suivi par Mme Druet, directrice des services techniques, tél. 02 98 66 99 20.
E-mail : servicestechniques@mairie-rosporden.fr
Section 3 : procédure.
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : mardi 30/09/2025 à 12 h.
Présentation des offres par catalogue électronique : exigée.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du marché.
Intitulé du marché : travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire de Kernével.
Type de marché : travaux.
Lieu principal du marché : Rosporden.
Durée du marché : 11 mois.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots.
Marché alloti : oui.
Lot 3 : planchers et ossatures bois.
Lot 4 : couverture.
Lot 6 : plâtrerie, menuiseries bois intérieures.
Lot 9 : peintures.
Lot 11 : VRD.
Section 6 : informations complémentaires.
Visites sur site fortement conseillées.
Prise de rendez-vous préalable auprès des services techniques municipaux, tél. 02 98 66 99 20, selon dates et horaires précisés dans le RC.
servicestechniques@mairie-rosporden.fr

Ventes judiciaires

VENTE PAR ADJUDICATION

Lundi 13 octobre 2025 à 14 h

Devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Lorient, site La Découverte, centre d'affaires La Découverte, bâtiment Lizard, 39, rue de la Villeneuve, 56100 Lorient.
Vente en un seul lot.

COMMUNE DE CAUDAN (56850) - MORBIHAN
3, lieu dit Coët Forn Bras
Une maison d'habitation en pierre et ciment sous ardoises

L'habitation se compose en deux ailes formant un angle à 90°.
L'aile Nord se situe sur la parcelle ZP numéro 598, l'aile Est sur la parcelle ZP 597.
L'aile Est est prolongée par une extension de construction plus récente à toit plat permettant la jonction avec une construction ancienne en pierre et agglos de ciment à usage de hangar.
S'agissant de la maison d'habitation, les pièces sont aménagées sur 2 niveaux : rez-de-chaussée et un étage sous rempants.
La partie haute des combles est un grenier non aménagé.
Au rez-de-chaussée pour l'aile Est : il est composé d'un auvent, d'un hangar, d'un grenier, d'une réserve/buanderie, d'une entrée, d'un séjour 1, d'un wc 1, d'un wc 2, d'une salle d'eau.
À l'étage de l'aile Est sont aménagées : une pièce à usage de mezzanine et trois chambres.
La mezzanine communique avec la salle de bains située à la jonction de l'aile Nord.
S'agissant de l'aile Nord, au rez-de-chaussée, il existe une chaufferie, un wc, un séjour 2 avec une cuisine ouverte, un escalier permettant d'accéder aux pièces aménagées à l'étage de l'aile Nord.
À l'étage de l'aile Nord, une grande chambre avec dressing, une seconde chambre à l'Ouest, une salle d'eau et une salle de bains.
Les deux ailes communiquent par une porte entre la salle d'eau Nord et la salle de bains de l'étage.
Un hangar aménagé dans une ancienne grange prolonge l'aile Est. Un auvent est construit à l'avant Ouest de ce hangar.
Un garage est aménagé au rez-de-chaussée de l'aile Nord.
Une cabane sur pilotis est construite sur la partie Sud de la parcelle ZB numéro 597, aux abords de l'allée principale.
Le tout cadastré : section ZM 45, lieu dit Coet Forn Bras, pour une contenance de 20 ca ; section ZM 53, lieu dit Coet Forn Bras, pour une contenance de 80 ca ; section ZP 597, lieu dit Coet Forn Bras, pour une contenance de 7 a 10 ca ; section ZP 598, lieu dit Coet Forn Bras, pour une contenance de 9 a 30 ca ; section ZP 600, lieu dit Coet Forn Bras, pour une contenance de 66 ca ; section ZP 601, lieu dit Coet Forn Bras, pour une contenance de 1 a 84 ca ; section ZP 602, lieu dit Coet Forn Bras, pour une contenance de 98 ca. Total surface : 20 a 88 ca.
Les 7 parcelles sont contiguës les unes aux autres et réunies d'un seul et même tenant composant une propriété bâtie.
Le tout en un seul lot.
SUR LA MISE À PRIX DE : 190 000 € (CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS)
avec faculté immédiate de baisse du prix du quart en cas de carence d'enchères.
La visite de l'immeuble sera réalisée par l'intermédiaire de la SELARL ACTOUEST, commissaires de justice associés à Pontivy, mercredi 24/09/2025, de 14 h à 15 h 30.
Pour tous renseignements, s'adresser :
1) Au secrétariat-greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Lorient, site La Découverte, centre d'affaires La Découverte, bâtiment Lizard, 39, rue de la Villeneuve, 56100 Lorient.
2) Au cabinet de Me Delphine Laurent, avocat constitué, associé de la SELARL Laurent - Dary, avocats au barreau de Lorient, y demeurant centre d'affaires Héraclès, parc d'activités Armor Océan, 2, bd Jean-Monnet, 56260 Larmor-Plage, tél. 02 97 83 97 97.
3) Au cabinet de Me Chrystelle Marion, avocat plaidant de la SELARL Marion-Leroux-Courcoux-Degouey, avocat plaidant, avocats au barreau de Saint-Brieuc, demeurant 17, allée Marie-Le Vaillant, 22000 Saint-Brieuc, tél. 02 96 33 60 24.
Fait et rédigé à SAINT-BRIEUC (22), le 27/08/2025
Me Chrystelle MARION

Enquêtes publiques

arc sud bretagne
TERRITOIRE D'AMBITION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

2e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du SCoT de la communauté de communes Arc Sud Bretagne

Par arrêté en date du 15 juillet 2025 consultable notamment au siège de la communauté de communes, le président de la communauté de communes Arc Sud Bretagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du SCoT. L'enquête se déroulera du mardi 02/09/2025, 9 h, au vendredi 03/10/2025, 12 h.
Le projet de schéma de cohérence territoriale révisé est élaboré par la communauté de communes Arc Sud Bretagne, sous la responsabilité de son président, M. Bruno Le Borgne (Arc Sud Bretagne, allée Raymond-Le Duigou, CS 80041, 56190 Muzillac).
Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme, qui expose la stratégie d'organisation de l'espace, de préservation et de développement proposée par les élus de la communauté de communes pour répondre aux évolutions du territoire, pour les 20 prochaines années, sur le périmètre de la communauté de communes. Il définit des principes et des choix d'urbanisation, de développement et d'aménagement, en mettant l'environnement au cœur des préoccupations du projet. Il comprend notamment un document d'orientations et d'objectifs ainsi qu'un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur différents supports et consigner ses observations au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles, dans chacun des lieux de permanences précisés ci-dessous, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles, sur le registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6423
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra le public afin de recueillir ses observations lors des permanences, aux dates et lieux suivants : mardi 02/09/2025, communauté de communes Arc Sud Bretagne, à Muzillac (9 h-12 h) ; jeudi 04/09/2025, mairie de Nivillac (9 h-12 h) ; jeudi 11/09/2025, mairie de Damgan (14 h-17 h) ; lundi 15/09/2025, mairie de Péaule (9 h-12 h) ; lundi 29/09/2025, mairie de La Roche-Bernard (9 h-12 h) vendredi 03/10/2025, communauté de communes Arc Sud Bretagne, à Muzillac (9 h-12 h).
Par décision en date du 06/05/2025, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné la commission d'enquête composée de M. Jean Paul Le Divenah, président de la commission d'enquête ; M. Olivier Catherine et M. Thomas Dupont de Thy, membres titulaires.
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront mis à la disposition du public, pendant un an, au siège de la communauté de communes Arc Sud Bretagne, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, et seront publiés sur le site Internet de la communauté de communes Arc Sud Bretagne (https://www.arc-sud-bretagne.fr/) ainsi que, pendant un an, sur le site Internet hébergeant le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6423
Toute information peut être demandée auprès de la communauté de communes Arc Sud Bretagne, allée Raymond-Le Duigou, CS 80041, 56190 Muzillac, 02 97 41 46 26, contact@arcsudbretagne.fr
Le président, Bruno LE BORGNE

Mémo des marchés publics et privés

22 - CÔTES-D'ARMOR

Services

Commune de Bréhand
Prestations de services assurance IARD • Clôture le 23/10/2025, 17 h.

Commune de Bréhand
Prestations de services d'assurance risque statutaire • Clôture le 23/10/2025, 17 h.

Commune de Trébrivan
Prestations de services d'assurances • Clôture le 10/10/2025, 17 h.

29 - FINISTÈRE

Fournitures

Pays d'Iroise Communauté
Achat de deux véhicules utilitaires électriques pour le service déchets • Clôture le 19/9/2025, 12 h.

EHPAD du Haut-Léon
Fourniture de denrées alimentaires pour l'EHPAD du Haut-Léon et la résidence Saint-Michel • Clôture le 29/9/2025, 10 h.

Services

Brest Métropole
Acheminement de documents et prestations associées (toutes destinations) • Clôture le 2/10/2025, 12 h.

Commune de Dinéault
Marché de services assurances IARD • Clôture le 15/10/2025, 12 h.

Commune de Milizac-Guipronvel
Souscription de contrats d'assurances • Clôture le 6/10/2025, 12 h.

Commune du Relecq-Kerhuon
Verifications et contrôles périodiques réglementaires des équipements communaux • Clôture le 3/10/2025, 12 h.

Quimper Bretagne Occidentale
Réservation de places dans un établissement d'accueil collectif pour jeunes enfants sur le territoire de Quimper • Clôture le 26/9/2025, 12 h.

Ville de Brest
Traitement des déchets industriels banals (DIB) et encombrants pour la ville de Brest et le centre communal d'action sociale de la ville de Brest • Clôture le 17/9/2025, 12 h.

Travaux

Commune de Lampaul-Ploudalmézeau
Travaux d'aménagement de la rue de Brest et de la rue de la Gare • Clôture le 22/9/2025, 12 h.

DDTM 29
Travaux de purge et de maintenance des filets contre la chute de blocs, pont Albert-Louppe • Clôture le 22/9/2025, 12 h.

Ville de Brest
Travaux de rénovation des locaux de la Ligue de l'Enseignement • Clôture le 29/9/2025, 12 h.

Entreprises, simplifiez vos recherches
en consultant chaque mercredi le Mémo des marchés parus la semaine précédente
Contact : 02 98 33 74 44

REGIONS AnnoncesLégales
Créez et publiez vos annonces légales
www.regions-annonceslegales.com

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)D'ARC SUD BRETAGNE

Du mardi 2 septembre 2025 9h au vendredi 03 octobre 2025 12h

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n°167, pris par le Président de la Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne, en date du 15 juillet 2025, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision du schéma de cohérence territoriale d'Arc Sud Bretagne, arrêté le 11 février 2025.

OBJET DE L'ENQUÊTE

Il est procédé à une enquête publique relative au projet arrêté de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et ce, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment à son article L. 143-22. Cette enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et suggestions sur ce document d'urbanisme.

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET ET AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale d'Arc Sud Bretagne comprend, dans ses annexes, une évaluation environnementale ayant pour objectif d'identifier et d'exposer les incidences notables du projet sur l'environnement et la santé. Le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté a fait l'objet d'une consultation auprès de l'autorité environnementale. L'évaluation environnementale et l'avis de cette dernière sont intégrés au dossier d'enquête publique.

AUTORITÉ RESPONSABLE DU PROJET

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé est élaboré par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, sous la responsabilité de son président, Monsieur Bruno LE BORGNE (Arc Sud Bretagne, Allée Raymond Le Duigou, CS 80041, 56190 MUZILLAC). Tout renseignement à propos de cette enquête publique peut être obtenu en écrivant à l'adresse suivante : scot@arcsudbretagne.fr.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Par décision du Tribunal Administratif de Rennes, n°E25000103/35, en date du 6 mai 2025, il est constitué d'une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

M. Jean Paul LE DIVENAH, Président
M. Olivier CATHERINE, membre titulaire
M.Thomas DUPONT DE THY, membre titulaire

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment : une notice explicative sur l'enquête publique ; toutes les pièces qui composent le projet de SCoT arrêté le 11 février 2025 (le projet d'aménagement stratégique, le document d'orientation et d'objectifs avec le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique, ainsi que les annexes telles que le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et son résumé non technique ; le bilan de la concertation) ; une note complémentaire au dossier de SCoT arrêté relative à la capacité d'accueil des communes littorales, l'avis des personnes publiques associées, l'avis des personnes publiques consultées dont l'avis de la MRAE, diverses pièces administratives relatives à son élaboration.

DATES, DURÉE, PÉRIMÈTRE ET SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique débutera le mardi 2 septembre 2025 à 9h00 et prendra fin le vendredi 03 octobre 2025 à 12h00, soit pendant une durée de 32 jours. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne, Allée Raymond Le Duigou, 56190 MUZILLAC. Le périmètre de l'enquête couvre les douze communes membres d'Arc Sud Bretagne à savoir : Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule, Saint-Dolay.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- au siège de l'enquête, soit au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermeture exceptionnelle ; le public pourra également y consulter le dossier d'enquête sur un poste informatique
- dans chacun des lieux de permanences précisés ci-dessous, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermeture exceptionnelle
- sur le registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6423

Nom de la structure et adresse	Jours et heures habituels d'ouverture au public (hors dimanche, jours fériés et fermetures exceptionnelles)
Siège de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne Allée Raymond Le Duigou 56190 MUZILLAC.	Lundi : 9h-12h Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h / 14h-17h
Mairie de Nivillac 3, rue Joseph Dano 56130 NIVILLAC	Lundi, Mercredi, Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Mardi-Jeudi : 8h30-12h Samedi : 9h à 12h (sauf vacances scolaires)
Mairie de Damgan 40 rue Fidèle Habert 56750 DAMGAN	Lundi, Mercredi, Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 Mardi : 9h-12h Jeudi : 9h-13h / 14h-18h Samedi : 9h-12h (du 01/05 au 30/09)
Mairie de Péaule Rue Saint-Michel 56130 PÉAULE	Lundi, Jeudi, Samedi : 9h-12h Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h-12h / 14h-17h
Mairie de La Roche-Bernard Place Louis Lévesque 56130 LA ROCHE-BERNARD	Lundi, Jeudi : 9h-12h Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h Le premier samedi de chaque mois : 9h-12h (sauf juillet et août)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier papier d'enquête publique auprès du siège de la Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne, Allée Raymond Le Duigou, 56190 MUZILLAC. Les observations du public seront également communicables en version papier, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres de l'enquête publique, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président de la Commission d'enquête ou l'un de ses membres, accessibles avec les dossiers d'enquête, dans les lieux d'enquête susmentionnés ; ainsi que dans le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6423

En outre, les observations du public pourront également être adressées :

- par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-6423@registre-dematerialise.fr
- par voie dématérialisée sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6423
- par écrit dans le registre papier disponible au siège de l'enquête publique et sur les lieux de permanences
- ou par voie postale, au siège de l'enquête publique, à :
  Monsieur le Président de la Commission d'enquête pour le SCoT
  Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne
  Allée Raymond Le Duigou
  CS 80041
  56190 MUZILLAC

Enfin, la commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, lieux et horaires, tels qu'énoncés ci-après :

Date	Lieux	Horaires
Mardi 02 septembre 2025	Communauté de Communes Arc Sud Bretagne Allée Raymond Le Duigou 56190 MUZILLAC	09h00 – 12h00
Jeudi 04 septembre 2025	Mairie de Nivillac 3, rue Joseph Dano 56130 NIVILLAC	09h00-12h00
Jeudi 11 septembre 2025	Mairie de Damgan 40 rue Fidèle Habert 56750 DAMGAN	14h00-17h00
Lundi 15 septembre 2025	Mairie de Péaule Rue Saint-Michel 56130 PÉAULE	09h00- 12h00
Lundi 29 septembre 2025	Mairie de La Roche-Bernard Place Louis Levesque 56130 LA ROCHE-BERNARD	09h00-12h00
Vendredi 03 octobre 2025	Communauté de Communes Arc Sud Bretagne Allée Raymond Le Duigou 56190 MUZILLAC	09h00- 12h00

MESURES DE PUBLICITÉ

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département : Ouest-France et Le Télégramme.
Une copie des avis publiés dans la presse est annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.
Cet avis est en outre affiché au siège de la Communauté de Communes ainsi que sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/6423) et en différents lieux de chacune des communes d'Arc Sud Bretagne dont les mairies des communes membres concernées.

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

À l'expiration du délai d'enquête publique prévu à l'article 2, les registres d'enquête seront mis à disposition de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête et clos par lui. La commission d'enquête disposera de huit jours pour remettre son procès-verbal de synthèse à la communauté de communes Arc Sud Bretagne. Elle disposera par ailleurs d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne adressera une copie du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête à Monsieur le Préfet du Morbihan ainsi qu'à la Mairie de chaque commune membre d'Arc Sud Bretagne. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes par Monsieur le Président de la Commission d'Enquête.
Le rapport et les conclusions d'enquête seront publiés sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/6423) et tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, pendant un an, aux jours et heures d'ouverture.

DÉCISIONS AU TERME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'issue de l'enquête publique, la Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne se prononcera, par délibération, sur l'approbation du schéma de cohérence territoriale. Elle pourra, le cas échéant, motiver sa décision au regard de l'avis rendu par la commission d'enquête et décider d'apporter des modifications au projet, à condition qu'elles résultent des avis émis dans le cadre de la consultation des personnes publiques et des commissions concernées, ainsi que de l'enquête publique.